

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 7 novembre 2025

Sont présents :

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MUROS LE ROUZIC Mikaël, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Karen PETIT (QUÉAU) donne pouvoir à Angélique TRESSEL
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE

Absents Excusés :

Jean-Claude MAILLARD
Alexandra CHAUDET (CHEVREUX)

Michel GUILLAS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations

- DCM42 Avis sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Redon Agglomération
- DCM43 Approbation de la charte d'usage des systèmes d'information et de protection des données à caractère personnel
- DCM44 Proposition de convention de recouvrement de recettes publiques avec le Service de Gestion Comptable de Redon
- DCM45 Décision modificative au budget primitif 2025
- DCM46 Proposition de gratuité du repas de Noël à la cantine scolaire
- DCM47 Demande de fonds de concours auprès de Redon Agglomération

Informations au conseil

1. Le printemps des poètes 2026
2. Renouvellement du contrat à la cantine scolaire
3. Assainissement non collectif
4. Situation du Centre Leclerc à Saint-Nicolas de Redon
5. Divers

Le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : convention de mise à disposition d'un hydrant privé dans le cadre de la défense incendie.

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2025

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

DCM42 Avis sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Redon Agglomération

Vu la loi Grenelle II n°2021-874 du 12 juillet 2010 initiant la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

Vu la délibération n°20 du 30 septembre 2024 du conseil communautaire de Redon Agglomération prescrivant l'élaboration d'un PLU intercommunal,

Vu le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations politiques et les ambitions pour les 10 à 15 prochaines années, avec un horizon pour le PLUi de Redon Agglomération à 2040,

Considérant que le projet PADD doit être présenté et débattu dans chaque conseil municipal de Redon Agglomération,

Le Maire présente au Conseil le projet du PADD élaboré lors des différentes séances de travail organisées par Redon Agglomération auxquelles la commune de Théhillac était représentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- émet les remarques suivantes :

- mettre en avant plus fortement les problématiques liées à la santé,
 - maintenir un développement économique et artisanal en zone rurale
- dit que la présente délibération sera transmise à Redon Agglomération afin qu'elle soit prise en compte pendant le temps de concertation publique.

DCM43 Approbation de la charte d'usage des systèmes d'information et de protection des données à caractère personnel

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°2016-483 du 20 avril 2016 relatives aux droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant l'engagement pris par la commune de Théhillac avec la signature de la convention du service informatique mutualisé de Redon Agglomération.

Le Maire propose aux conseillers d'adopter la charte informatique présentée qui fixe les règles d'utilisation des moyens informatiques et de communication mis à disposition des usagers (agents, élus, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la charte informatique présentée,
- **Dit** que cette charte sera annexée à la présente délibération,
- **Dit** que chaque utilisateur devra en prendre connaissance et la signer.

DCM44 Proposition de convention de recouvrement de recettes publiques avec le Service de Gestion Comptable de Redon

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui énonce les compétences respectives de l'ordonnateur et de son comptable,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 qui affirme la responsabilité de chaque gestionnaire sur les propres procédures de recouvrement,

Vu la « charte de bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » signée en mars 2011 par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux,

Considérant que l'efficacité du recouvrement global des produits locaux suppose une bonne coordination des procédures du Service de Gestion Comptable et de la commune et des échanges d'informations réguliers.

Le Service de Gestion Comptable de Redon, représenté par Monsieur Stéphane Combeau, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe, propose la signature d'une convention qui définit une politique commune de recouvrement des recettes publiques de la commune.

Cette convention définit les engagements de chacun dans la procédure de recouvrement des recettes publiques. Ils s'organisent autour de 4 grands axes :

- Renforcer le partage d'informations entre ordonnateur et comptable,
- Optimiser le recouvrement amiable,
- Accélérer et améliorer les actions en recouvrement,
- Apurer et fluidifier la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Après présentation de la charte, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à la convention de recouvrement des recettes publiques
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention

DCM45 Décision modificative au budget primitif 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Théhillac,

Le Maire propose le virement de crédit suivant au budget :

INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Désignation	Montant €	Chapitre	Article	Désignation	Montant €
16	1641	Emprunt	+ 8 000,00	20	203	Frais d'études	- 5 000,00
				23	231	Immobilisations	- 3 000,00
TOTAL			+ 8 000,00			TOTAL	- 8 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

DCM46 Proposition de gratuité du repas de Noël à la cantine scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la société de restauration Convivio élabore, comme chaque année, un repas de Noël. Il se déroulera le jeudi 18 décembre 2025. Le Maire propose la gratuité de ce repas à tous les élèves de l'école primaire (52 au total), comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la gratuité du repas pour les enfants inscrits au repas de Noël le 18 décembre prochain.

DCM47 Demande de fonds de concours auprès de Redon Agglomération

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il existe un reliquat de fonds de concours 2024 de 3 538,29€, sur les 9 538,00€ alloués chaque année, qui peut être utilisé en 2025 sur des dépenses d'investissement. Au titre des fonds de concours 2025, il reste également un reliquat de 3 538,00€ : un montant de 6 000€ de fonds libres 2025 ayant été sollicité sur la mise en place du cheneau à la salle de sports.

Le Maire propose de demander le reliquat de fonds de concours 2024 ainsi qu'une partie des fonds de concours 2025 pour la mise en place d'un système d'assainissement autonome des logements communaux situés au 15-17 rue de la Mairie.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose d'un système d'assainissement autonome	9 100,00€ HT	Reliquat fonds de concours 2024	3 538,29€
		Fonds de concours 2025	1 011,00€
		Autofinancement	4 550,71€
Total	9 100,00€ HT	Total	9 100,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de faire une demande de fonds de concours auprès de Redon Agglomération pour la pose d'un assainissement autonome d'un montant total de 4 549,29€,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

DCM48 Convention de mise à disposition d'un hydrant privé pour la défense extérieure contre l'incendie

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il est de la compétence du Maire d'assurer des points d'eau identifiés pour les services d'incendie et de secours (SDIS).

Dans le cadre de la future extension du Parc d'Activités des Brivaudais, il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens réglementaires pour la lutte contre l'incendie. Des plans d'eau privés à proximité du Parc d'Activités, appartenant à la SCI Magimba, représentée par Monsieur Gildas Noblet, peuvent être utilisés par le biais d'une convention de mise à disposition.

Ceux-ci seront référencés de la même façon que les bornes incendies déjà existantes sur la commune. L'aménagement de leur accès sera à la charge de Redon Agglomération.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition d'un hydrant privé pour la défense extérieur contre l'incendie,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

Informations au Conseil Municipal

1- Le Printemps des Poètes 2026

L'Association Notes sur Ecrits organise le 29 mars 2026 « le Printemps des Poètes » à la salle des Mitaüs. L'Association a fait une demande de subvention auprès de Redon Agglomération. Cette subvention dépend de la subvention versée également par la commune.

Le dossier sera étudié sur le budget 2026.

2- Renouvellement du contrat à la cantine scolaire

Le contrat de Madame Céline Moinard, qui intervient pour renforcer l'effectif à la cantine scolaire, a été renouvelé jusqu'à la fin juin 2026.

3- Assainissement non collectif

Redon Agglomération a mis en place un programme d'aides pour la réhabilitation des assainissements non collectifs en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) depuis juillet 2025. Cette aide est sous conditions de revenus, les renseignements sont disponibles auprès du service eau et assainissement de Redon Agglomération : 02 99 70 34 34.

4- Situation du Centre Leclerc à Saint-Nicolas de Redon

Les propriétaires du Centre Leclerc de Saint-Nicolas de Redon ont écrit aux maires des 31 communes de Redon Agglomération afin de les sensibiliser sur leur situation suite aux inondations. Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOT), ils souhaitent que l'implantation du centre commercial sur une autre zone de Saint-Nicolas de Redon soit rendue possible.

Divers

Natura 2000

Dans le cadre de l'extension du périmètre de Natura 2000, une réunion, courant janvier 2026, sera organisée avec les propriétaires des terrains concernés ainsi que les agriculteurs exploitants ces terrains.

Vente de livres

Michelle Périon-Gicquel, originaire de Théhillac, a écrit un livre autobiographique sur son enfance dans les années 60. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie, les ventes seront reversées intégralement à l'association Petit Prince. (prix unitaire 10€)

Initiation aux premiers secours pour les enfants

L'initiation s'est déroulée le 20 octobre 2025 à la salle des Mitaüs auprès de 11 enfants répartis en deux groupes.

Médicibus

Delphine Derrien, coordinatrice projet Médicibus, Santé Mobile en Pays de Redon, viendra au prochain Conseil Municipal présenter le projet Médicibus, son fonctionnement et son calendrier.

Vaincre la Mucoviscidose

Le vendredi 21 novembre 2025 à 19h30 à la cantine, l'association présentera le bilan de ses différentes manifestations effectuées en 2025. Ces animations ont permis de récolter des fonds en faveur de la lutte contre la mucoviscidose.

Caserne de pompiers de Fégréac

Sylvain Guiho, Chef de centre de la caserne de pompiers de Fégréac, cessera ses fonctions le 31 mai 2026. Il sera remplacé par Monsieur Florian Boyère à partir du 1^{er} juin 2026.

Parc d'Activités des Brivaudais

Les travaux de sondage des sols sont en cours. La transaction d'achat des terrains se finalisera tout début 2026.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11décembre 2025 à 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Transport urbain Redon Agglomération

La commune de Théhillac est desservie par la ligne 610 « Pénestin-Redon » Breizhgo. Depuis le 1^{er} novembre 2025, le trajet est au prix de 1,50€. Les horaires sont consultables en mairie ou sur le site : www.breizhgo.bzh.

Ventes de sapins de Noël

Les HOSPITALIERS ET BRANCARDIERS D'ARVOR Section Saint-Dolay/Thehillac proposeront des sapins au profit des malades et handicapés aux lieux et dates suivants :

PLACE de la MAIRIE à THEHILLAC

Dimanche : 30 novembre de 9h à 12h

Dimanche : 07 décembre de 9 à 1 h 2 h

Dimanche : 14 décembre de 9h à 12 h

Réservation possible de votre sapin auprès de :

BUSSON JOSEPH TEL. 06 32 18 87 30

DENOUAL MICHEL TEL. 06 68 77 34 31

Secours Catholique REOUVERTURE LE 18 NOVEMBRE 2025

Le Secours Catholique retrouve ses locaux rénovés à la maison de la Solidarité à Nivillac. L'équipe sera heureuse de vous accueillir tous les **mardis**, lors de ses permanences, de **14h00 à 17h00**.

Désormais, le linge déposé doit être propre et en bon état. Ce fait est indépendant de notre volonté mais « le Relais », centre de tri d'Acigné, ne collecte plus les sacs triés par les associations.

Merci de votre compréhension et au plaisir de se revoir.

L'Equipe de La Roche-Bernard.